

JOURNAL DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SARLAT-LA-CANÉDA

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis le début de l'année, plus de 160 accidents ont eu lieu sur les routes de Dordogne. 29 ont été mortels, dont 10 sur le seul secteur de la compagnie de Sarlat. Devant ce triste constat, un rappel des règles et des sanctions semble nécessaire.

VITESSE

En France, environ un quart des accidents routiers mortels est dû à une vitesse inadaptée. La moitié est due à des sorties de routes, sans collision avec un autre véhicule.

Chacun doit adapter sa vitesse aux circonstances (conditions climatiques, lieux traversés, conditions de circulation) et redoubler de vigilance la nuit. De plus, le respect des distances de sécurité n'est pas facultatif! Pour rappel, le non-respect de ces distances entraîne une amende de 135€ et un retrait de 3 points.

ALCOOL

En France, un tiers des accidents routiers mortels est dû à la consommation d'alcool.

L'alcool rétrécit le champ visuel, modifie la perception des distances, augmente la sensibilité à l'éblouissement, diminue la vigilance, perturbe la coordination des mouvements, amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses compétences, et ce dès le premier verre.

Pour rappel, conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g/l de sang entraîne une amende de 135 euros, un retrait de 6 points, et une possible suspension de 3 ans du permis. Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool de 0,25 g/l de sang, et les verres servis dans les bars contiennent tous la même dose d'alcool.

STUPÉFIANTS

En France, en 2019, un accident routier mortel sur 5 était dû à la consommation d'un stupéfiant.

Conduire en ayant consommé des stupéfiants est un délit, qui entraîne jusqu'à 4500 euros d'amende, un retrait de 6 points, une possible suspension de 3 ans du permis (voire une annulation), et jusqu'à 2 ans de prison. Si vous cumulez alcool et stupéfiants, ces peines montent à 9000 euros d'amende et 3 ans de prison!

Tous les stupéfiants ont des effets négatifs sur votre conduite. Concernant le cannabis, ses effets durent entre 2 et 10 heures, selon les doses consommées.



SMARTPHONE

En France, un accident de la route sur dix est lié à l'usage d'un smartphone. Or, près d'un conducteur sur trois reconnaît lire des SMS ou des notifications au volants (deux sur trois chez les moins de 35 ans!); et ces chiffres augmentent, partout dans le monde. Aux Etats-Unis, l'usage d'un smartphone au volant est devenu la première cause de mortalité chez les jeunes sur la route, devant l'alcool!

On ne peut pas regarder la route ET un écran en même temps. En France, la sanction peut aller jusqu'à une amende de 1500 euros et un retrait de 3 points!

DEUX-ROUES

Depuis le début de l'année, un tiers des accidents routiers de Dordogne concernait un deux-roues. Cinq ont été mortels.

Après une collision entre une moto et un automobiliste, dans 2 cas sur 3, l'automobiliste déclare ne pas avoir vu arriver la moto, ou l'avoir vue trop tard.

Automobilistes: soyez vigilant(e)s lorsque vous regardez dans vos rétros, surtout quand vous tournez (en France, 1 accident mortel de moto sur 3 est provoqué par une voiture tournant à gauche!). N'oubliez pas de vérifier les angles morts et de mettre votre clignotant AVANT de tourner, ni de vérifier dans le rétro avant d'ouvrir votre portière!

Sur la route, serrez votre droite, pour que le deux-roues derrière vous puisse voir loin devant, et ainsi anticiper un éventuel freinage de votre part.

Motocyclistes: modérez vos accélérations pour ne pas surprendre les automobilistes. Partez toujours du principe qu'ils ne vous ont pas vu(e)s (ce qui est de toute façon souvent le cas!), et positionnez-vous de manière à être visible dans les rétros.

Vous êtes encore moins visible de nuit, pensez donc à porter un casque clair et des bandes réfléchissantes, sur vous et sur votre véhicule.

Ne sous-estimez pas votre distance de freinage, elle est plus grande que celle des automobilistes.

Enfin, portez un équipement de sécurité: le casque et les gants sont obligatoires, la veste, le pantalon épais et les chaussures montantes sont hautement recommandés!

POUR PLUS D'INFOS

Toutes ces infos, et bien d'autres, sont disponibles sur <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

ALERTE ESCROQUERIE: DES MAILS FRAUDULEUX ACCUSENT DE CONSULTATION DE SITES PÉDOPHILES

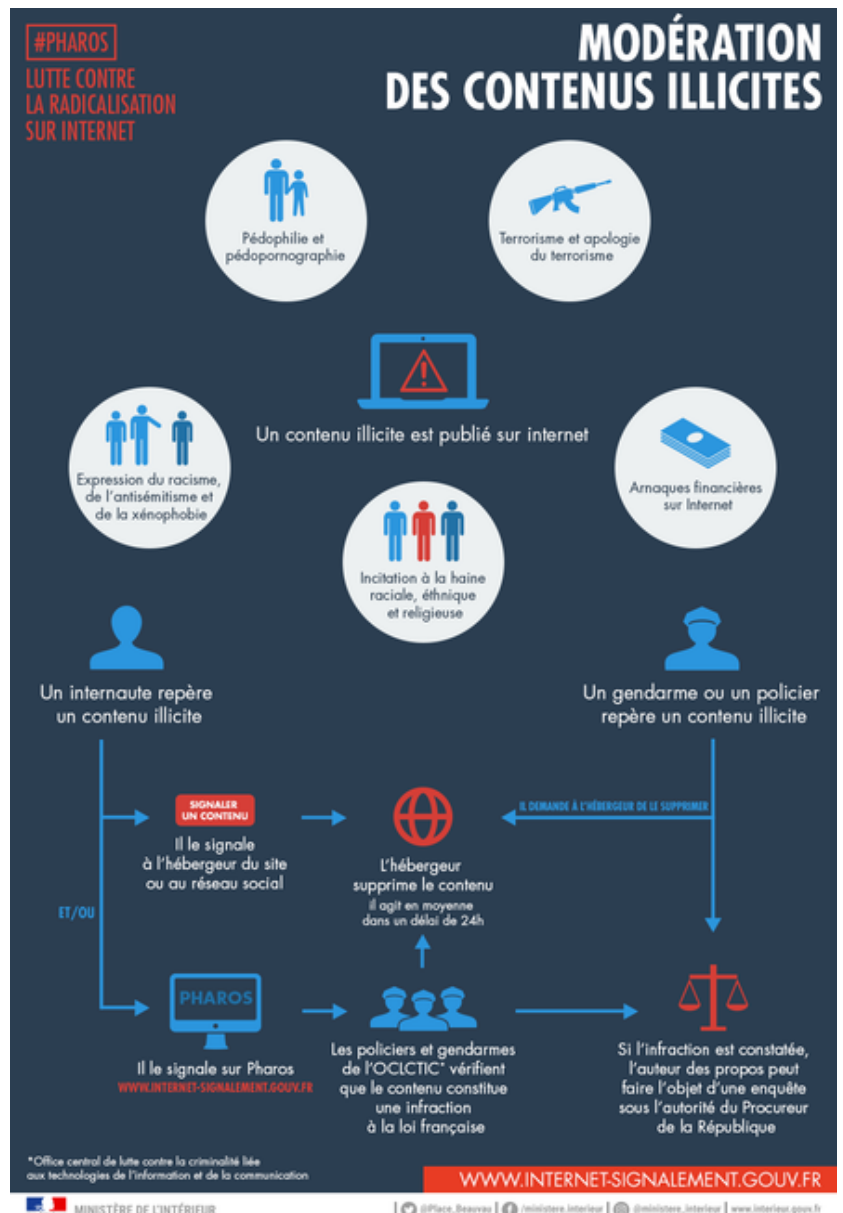
Plusieurs habitants de Dordogne (mais aussi d'autres départements) en ont été victimes: un mail, apparemment signé par le commandant de groupement de la gendarmerie départementale, accuse le destinataire d'avoir consulté des sites pédophiles. Le mail, très convaincant et intimidant, somme la victime de fournir des explications.

Il s'agit évidemment d'une arnaque: la gendarmerie n'envoie pas de mails, elle vient vous chercher chez vous! L'escroc mise sur la peur de la victime pour la pousser à payer "une amende", dont le montant peut atteindre plusieurs milliers d'euros.

En cas de réception d'un tel mail, il ne faut surtout pas répondre, et encore moins ouvrir d'éventuelles pièces jointes. Le bon réflexe est de faire un signalement sur la PHAROS (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements), puis de supprimer le mail est de vider la corbeille. De son côté, la gendarmerie a ouvert une enquête pour retrouver le ou les auteurs de ces mails.

Pour signaler un contenu illicite, ou simplement pour avoir davantage d'infos, rendez-vous sur <https://internet-signallement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

Attention: si vous avez simplement reçu un spam, signalez-le sur <https://www.signal-spam.fr/> ; s'il s'agit d'un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux, contactez la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) en vous rendant sur: www.economie.gouv.fr/dgccrf



Attention aux vols à la roulotte pendant la Toussaint

Un vol à la roulotte est un vol commis dans un véhicule. Chaque année, ce type de vol connaît une recrudescence pendant les vacances de la Toussaint: les voleurs profitent des afflux de voitures devant les cimetières pour commettre leurs méfaits.

La gendarmerie recommande donc à chacun la plus grande prudence: il faut toujours verrouiller son véhicule (y compris les fenêtres), même si l'on ne s'absente qu'un court instant. Ne laissez dans la voiture ni objets de valeurs, ni documents administratifs, ni objets pouvant susciter la convoitise (sacs à main), et si vous les laissez quand même, ne les laissez pas en vue. Enfin, n'hésitez pas à avertir la gendarmerie en cas de comportement suspect en appelant le 17.